

Affaires courantes

• (1505)

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Leonid Kravchuk, député et ex-président de l'Ukraine.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause de la fuite concernant le rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines portant sur la refonte des programmes sociaux, rapport qui a été remis aux médias.

Je soutiens que les privilèges des députés de la Chambre des communes ont été atteints, puisque ce rapport a été diffusé aux médias avant d'être déposé à la Chambre aujourd'hui. Il s'agit bien d'une question de privilège, puisqu'on a fait fi des modalités selon lesquelles les rapports des comités doivent d'abord être déposés à la Chambre des communes afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent en prendre connaissance. Tant que les rapports ne sont pas déposés à la Chambre, ils doivent demeurer confidentiels.

Enfin, pour bien montrer qu'il y a eu violation de privilège, permettez-moi de signaler qu'on m'a refusé à moi, membre associé du comité, copie du rapport qui était pourtant diffusé aux journalistes.

Je demande donc à la présidence de réfléchir aux mesures qui pourraient être prises pour contrer le véritable mépris manifesté pour le Règlement et les procédures de la Chambre.

Le Président: Je remercie le député de sa question de privilège. Naturellement, j'analyserai les faits et ferai rapport, au besoin, à la Chambre.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-226

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg—Nord, Lib.): Monsieur le Président, le 13 décembre dernier, le projet de loi C-226 a été mis aux voix. J'ai alors voté en faveur de ce projet de loi, mais mon vote n'a malheureusement pas été consigné. Puis-je demander que le compte rendu soit corrigé?

Le Président: Mon cher collègue, il serait difficile de modifier un vote qui a déjà eu lieu. Cela créerait un précédent qu'il nous serait très difficile de gérer à la Chambre.

Je suis persuadé que l'opinion du député figurera au compte rendu et qu'elle est déjà officielle. Il ne s'agit pas vraiment ici d'un recours au Règlement, mais le député a fait valoir son point de vue.

M. John Nunziata (York—Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, le député était présent à la Chambre et s'est prononcé sur une mesure.

Par inadvertance, son vote n'a pas été consigné. L'erreur ne venait pas de lui, mais bien du service du greffier. Il me semble que la seule façon de régler cette affaire est de consigner, avec le consentement unanime de la Chambre, le vote du député en faveur du projet de loi dont la Chambre était saisie.

Le Président: Je retiens la suggestion du député de York—Sud—Weston. En dépit du fait qu'il s'agit d'une démarche plutôt nouvelle, je consens, avec le consentement unanime de la Chambre, à faire consigner le vote du député.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. René Laurin (Joliette, BQ): Monsieur le Président, avant d'accorder le consentement unanime, est-ce qu'il faudrait conclure que s'il y a consentement unanime, cela constituera un précédent et qu'à l'avenir, on pourra demander la révision d'un vote trois, quatre, cinq jours ou même une semaine plus tard?

Le Président: Mon cher collègue, quand nous avons le consentement unanime de la Chambre, cela signifie qu'ici, nous pouvons changer presque tout ce que nous désirons changer, avec le consentement unanime. J'espère que cela ne se produira pas tous les jours. C'est pour cette raison que j'ai demandé le consentement unanime. S'il y a consentement unanime, nous pourrions changer le vote, mais sinon, il demeurera tel quel.

• (1510)

[Traduction]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Avec la permission de la présidence, les whips des trois partis vont s'entretenir sur cette question et présenteront demain une recommandation à cet égard à la Chambre, ce qui aurait l'avantage d'épargner le temps de la Chambre et de résoudre le problème plus rapidement.

Le Président: Si les trois whips se chargent de cette affaire, nous y reviendrons demain.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 215 pétitions.